

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-711122

150315

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input checked="" type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	14161	Société :	R. A. M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre :	H. L. I. L. A. HAKIMA
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :	0661178656	Total des frais engagés :	
4009,00 Dhs			

Autorisation CHDP N° : A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Cachet du médecin : 		
Date de consultation :	08/02/2022	Nom et prénom du malade :	
H. L. I. L. A. HAKIMA		Age :	
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

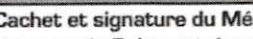
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

01/02/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/02/2023	CD		5	INP :  BOTOOKOZA BONHARO Néphrolog Chu Ibn Sina

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

- Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 08/08/23	08/08/23	B 2760	4000.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

		
DATE DE L'EXECUTION		<input type="text"/>



SUR CAHIER
TOKI



BILLET D'EXAMEN

Date : 03/02/2023

Prénoms - Nom du malade : HUCA Hakima

Service : N° d'admission :



Renseignements Cliniques	Résultat d'Examen
<ul style="list-style-type: none"> - NFS + plaquettes - Creat, uree, Na⁺, K⁺, Ca²⁺, Phosph, Albumine ; - 25-OH Vitamine D₃ ; Ac mucus - ECG - Prothrombin des zeh 	<p>Seologie HIV, Seologie de l'hépatite C</p> <p>Seologie hépatite B (Ag HBs, Ab Anti-HBc)</p> <p>Seologie CMV</p> <p>Seologie toxoplasma (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie chlamydia (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie syphilis (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie gonorrhée (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie rubéole (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie hépatite A (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie rubéole (Ab IgM, IgG)</p> <p>Seologie rubéole (Ab IgM, IgG)</p>

Le médecin traitant

Ref. : 05 22 48 80 20 / 05 22 48 30 30
Fax : 05 22 29 94 83
Chu Ibn Rochd Casablanca

LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

FACTURE N° 2302083027

LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 08/02/2023

INPE : 093002574

Mme Hakima HLILA

Demande N° 2302083027

Date de l'examen : 08/02/2023

Récapitulatif des analyses		Clé
	Analyse	
Albuminémie (Méthode immunologique)		B60
Acide urique		B30
Calcium		B30
Créatinine		B30
Hépatite B: AgHbs		B120
Hépatite C : Dépistage		B300
HIV 1 + HIV (1 +2) Dépistage		B200
Potassium		B30
Sodium		B30
Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)		B80
Phosphore minéral		B40
Toxoplasmose IgG		B100
Urée		B30
Vitamine D		B450
Anticorps anti-HBc (totaux)		B250
Anticorps anti-HBs		B250
Protéinurie 24 heures		B30
Cytomegalovirus- IgG (HN*)		B300
Cytomégalovirus- IgM (HN*)		B300
Sérologie Toxoplasmose IgM (MiniVIDAS)		B100

Total des B : 2760
Total à payer : **4002.00** Dirhams

Arrêtée la présente facture à la somme de :
quatre mille deux dirhams

*(HN) = analyse hors nomenclature



Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique de Louvain à Bruxelles, Belgique



Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N°: 2302083027

Résultats de : Mme HLILA Hakima

Né(e) le : 01/01/1963 – 60 ans

N° CIN :

Date du prélèvement : 08/02/2023 08:43. JAM
Edition du : 10/02/2023 à 12:09

Monsieur le Dr Médecin traitant de l' HOPITAL IBN ROCHD

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

< Compte-rendu annulé et remplace le rapport du 10/02/2023 à 12:00 >

HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

(SYSMEX XN-1000)

Leucocytes : (RC)

Hématies : (RC)

Hémoglobine : (RC)

Hématocrite : (RC)

VGM : (RC)

TCMH : (RC)

CCMH : (RC)

RDW : (RC)

24/03/2022

8,74	10 ³ /mm ³	(3,90-10,20)	7,64
4,91	10 ⁶ /mm ³	(3,90-5,20)	4,87
15,30	g/dL	(12,00-15,60)	14,80
45,5	%	(35,5-45,5)	44,4
92,7	fL	(80,0-99,0)	91,2
31,2	pg	(27,0-33,5)	30,4
33,6	g/dL	(31,5-36,0)	33,3
12,8	%	(0,0-18,5)	12,7

Formule leucocytaire :

Neutrophiles : (RC)

Soit:

Eosinophiles : (RC)

Soit:

Basophiles : (RC)

Soit:

Lymphocytes : (RC)

Soit:

Monocytes : (RC)

Soit:

Plaquettes: (RC)

Commentaire sur l'hémogramme

39,7	%	32,1
3 470	/mm ³	(1 400-7 700) 2 452
4,8	%	4,1
420	/mm ³	(20-580) 313
0,6	%	0,7
52	/mm ³	(0-110) 53
47,1	%	55,8
4 117	/mm ³	(1 000-4 800) 4 263
7,8	%	7,3
682	/mm ³	(150-1 000) 558
295	10 ³ /mm ³	(150-450) 295

Cytologie vérifiée sur frottis

Dossier n° 2302083027 – Mme Hakima HLILA

1 / 6



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر التحاليل الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

BIOCHIMIE URINAIRE

Diurèse des 24h

3,500 litres / 24h

19/07/2021

2,350

Protéinurie des 24h

(Chlorure de benzéthonium)

0,105 g / 24h

19/07/2021

0,118

BIOCHIMIE

Sodium (Na)

(Electrode sélective d'ions diluée (indirecte))

19/07/2021

140,0 mmol/L

(135,0-145,0)

139,0

Potassium (K)

(Electrode sélective d'ions diluée (indirecte))

19/07/2021

4,34 mmol/L

(3,60-5,20)

4,44

Urée:

(Test cinétique)

12/09/2022

0,47 g/l

(0,15-0,50)

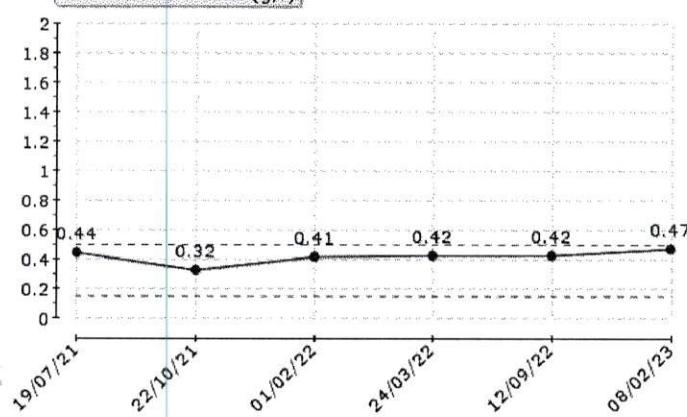
0,42

7,83 mmol

(2,50-8,34)

7,00

• Antériorité : Urée (g/l)



Dossier n° 2302083027 de Mme Hakima HLILA

2 / 6



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر التحاليل الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

Créatinine:

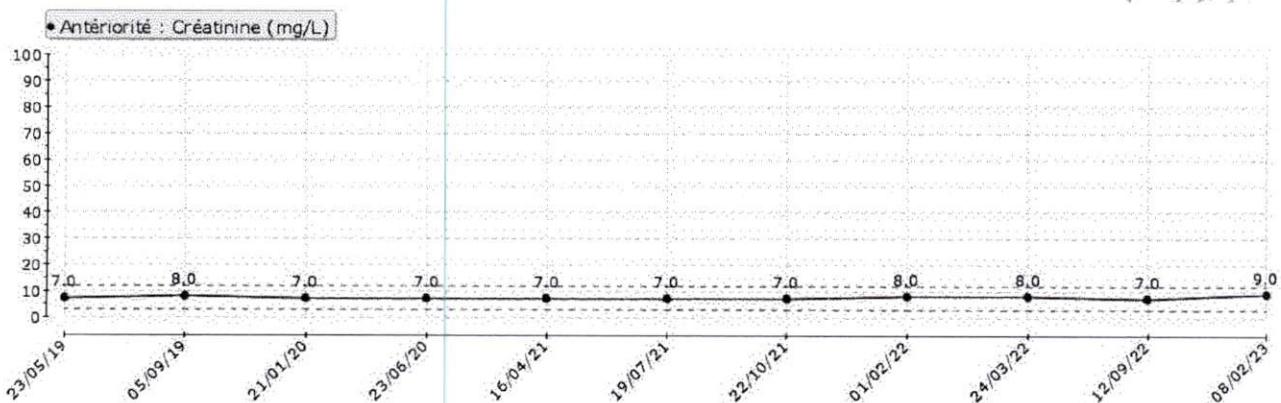
(Dosage colorimétrique cinétique)

9,0 mg/L
79,7 umol/L

(3,0–12,0)
(26,6–106,2)

12/09/2022

7,0
62,0



Acide Urique

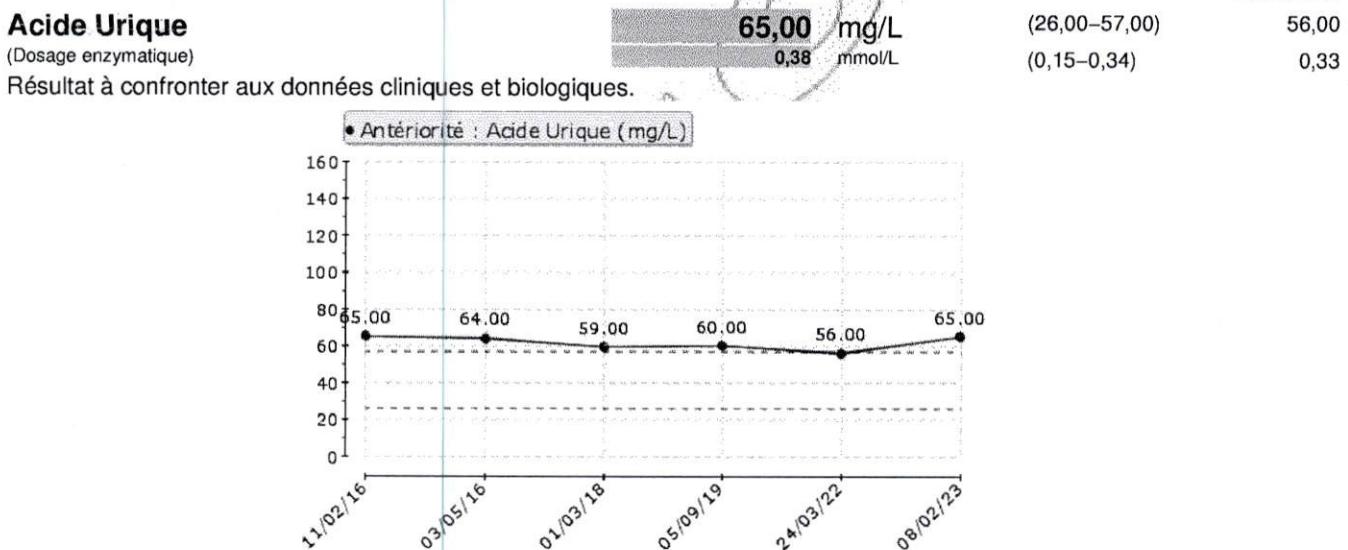
(Dosage enzymatique)

Résultat à confronter aux données cliniques et biologiques.

65,00 mg/L
0,38 mmol/L

24/03/2022

56,00
0,33



Calcium

(Arsenazo III)

102,0 mg/L
2,55 mmol/L

19/07/2021

101,3
2,53

Dossier n° 2302083027 de Mme Hakima HLILA

3/6



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

Phosphore

(Dosage colorimétrique)

Domaine de référence pour les Enfants :

de 1 j à 30 jours	garçons : de 39 à 69 mg/L	filles : de 43 à 77 mg/L
de 1 à 12 mois	garçons : de 35 à 66 mg/L	filles : de 37 à 65 mg/L
de 1 à 3 ans	garçons : de 31 à 60 mg/L	filles : de 34 à 60 mg/L
de 4 à 6 ans	garçons : de 33 à 56 mg/L	filles : de 32 à 55 mg/L
de 7 à 9 ans	garçons : de 30 à 54 mg/L	filles : de 31 à 55 mg/L
de 10 à 12 ans	garçons : de 32 à 57 mg/L	filles : de 33 à 53 mg/L
de 13 à 15 ans	garçons : de 29 à 51 mg/L	filles : de 28 à 48 mg/L
de 16 à 18 ans	garçons : de 27 à 49 mg/L	filles : de 25 à 48 mg/L

Domaine de référence pour les adultes :

>18 ans Femmes	:	de 25 à 45 mg/L
>18 ans Hommes	:	de 25 à 45 mg/L

38,30 mg/L
1,57 mmol/L

(25,00–45,00)
(1,03–1,85)

19/07/2021

35,10
1,44

Albumine

(Test colorimétrique)

25-OH-Vitamine D (D2+D3)

(COBAS 6000)

43,90 g/L
667,28 umol/L

(28,00–54,00)
(425,60–820,80)

03/05/2016

49,00
744,80

19/07/2021

23,67 ng/mL

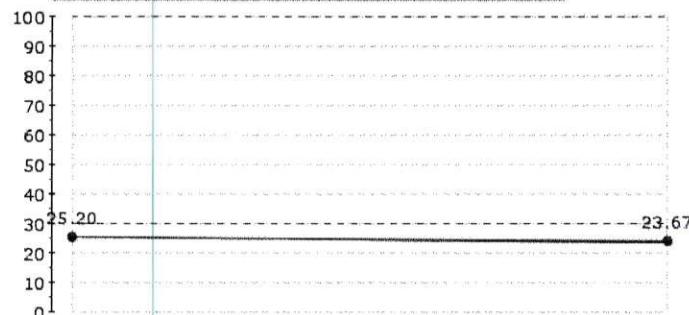
(30,00–100,00)

25,20

Interprétation des résultats:

- <10 ng/ml : Carence
- Entre 10 et 30 ng/ml: Déficit
- Entre 30 et 100 ng/ml : Normal
- >100 ng/ml : Toxicité potentielle

• Antériorité : 25-OH-Vitamine D (D2+D3) (ng/mL)



Dossier n° 2302083027 de Mme Hakima HLILA

4 / 6



Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

SEROLOGIE INFECTIEUSE

Cytomégalovirus IgG
(ECLIA, COBAS 6000)

>500,00 U/ml

Domaine de référence COBAS 6000:

< 0.50	: Non réactif
Entre 0.50 et 1.00	: Douteux
>1.00	: Réactif

Cytomégalovirus-CMV(IgM)
(ECLIA sur COBAS 6000)

0,43

Domaine de référence COBAS 6000:

< 0.40	: Négatif
Entre 0.40 et 0.80	: Douteux
> 0.80	: Positif

Commentaire :

Profil sérologique en faveur d'un contact antérieur avec le virus CMV.

0,05

Toxoplasmose IgM
(ELFA (VIDAS))

Domaine de référence VIDAS:

< 0.55	: Négatif
Entre 0.55 et 0.65	:
Équivoque	:
> 0.65	: Positif

Négatif

490,0 UI/mL

(<8,0)

Conclusion:

Toxoplasmose IgG (MiniVIDAS)
(Mini VIDAS (ELFA))

Interprétation des résultats de l'échantillon:

< 4	: Négatif
Entre 4 et 8	:
Équivoque	:
> 8	: Positif

Présence d'IgG spécifiques,

Conclusion:

Dossier n° 2302083027 de Mme Hakima HLILA



5/6



LABORATOIRE CASALAB PALMIER SCP

Dr. Mohammed BEZZARI

Médecin Biologiste

Diplômé de l'université Catholique
de Louvain à Bruxelles, Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

Dr. Kaoutar OUAZZANI

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'université Paris Descartes
Ancienne résidente du CHU Ibn Rochd

SEROLOGIE HIV 1 et 2

H.I.V.:

(Electrochimiluminescence ECLIA sur COBAS 6000)

Négatif

Domaine de référence COBAS 6000:

<0.90	: Négatif
Entre 0.90 et 1.00	: Douteux
>1.00	: Positif

SEROLOGIE DE L'HEPATITE B

Anticorps anti-HBs:

(ECLIA sur cobas 6000)

POSITIF

Indice :

>1 000,0 UI/L

(<10,0)

17/07/2020

>1 000,0

Antigène HBs:

(ECLIA, COBAS 6000.)

Négatif

0,73 S/Co

19/07/2021

0,33

Anticorps anti-HBc totaux:

(ECLIA sur COBAS 6000.)

POSITIF

0,008 S/Co

28/05/2014

0,010

Indice:

(Négatif si <1.00)

Domaine de référence COBAS 6000:

< 0.90	: POSITIF
> 0.90 et < 1.00	: Equivoque
> 1.00	: Négatif

Indice:

SEROLOGIE DE L'HEPATITE C

Anticorps anti-HCV

(ECLIA sur COBAS 6000)

Négatif

Indice

0,03 S/Co

(<0,90)

0,04

IMPORTANT :

En cas d'hépatite aiguë, une réponse négative ne signifie pas nécessairement que le VHC n'est pas en cause.

Dans 60% des cas environ, les anticorps ne se positivent que de façon retardée, entre 2 et 9 mois après l'élévation des transaminases ; il est donc conseillé de répéter la recherche.

(RC) : Résultat contrôlé

Validation biologique par : Le Dr M. BEZZARI

Dr K. OUAZZANI

Dossier n° 2302083027 de Mme Hakima HLILA

